

1. FRESH : FONDS POUR LA RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES

Le Gouvernement de la Communauté française a créé le Fonds pour la Recherche en Sciences Humaines (FRESH). L'objectif de ce Fonds est de répondre à des besoins différents et complémentaires de la **recherche fondamentale en sciences humaines et sociales**.

Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS a décidé de limiter l'appel aux bourses de doctorat (durée : 2 + 2 ans).

2. CALENDRIER

Ouverture de l'appel : **Jeudi 2 juillet 2026** sur [e-space](#) pour soumission électronique.

INSTRUMENTS		APPEL FRESH 2026		
		DATES ET HEURES ¹ LIMITES DE VALIDATION ÉLECTRONIQUE SUR E-SPACE		
		CANDIDAT·E	PROMOTEUR·RICE	RECTEUR·RICE
1 ^{re} bourse	FRESH-B1	Mardi 25 août à 14h*	Mardi 1 ^{er} septembre à 14h	Lundi 7 septembre à 14h
2 ^{de} bourse	FRESH-B2			

*Attention : il s'agit d'une **date et d'une heure limites fixes**. La candidate ou le candidat ne pourra plus modifier, sauvegarder ou soumettre sa candidature une fois ce délai passé. Dès lors, elle ou il est tenu de s'assurer de la soumettre dans les délais.

- Pour les boursières et boursiers pouvant bénéficier d'un renouvellement de la bourse (FRESH-B2), le F.R.S.-FNRS leur donnera accès au formulaire électronique sur l'application [e-space](#).
- Les candidates et candidats présélectionnés à une 1^{re} bourse FRESH seront soumis à une épreuve orale entre le 9 et le 16 novembre 2026. Celle-ci se déroulera **obligatoirement dans les locaux du F.R.S.-FNRS** situés Rue d'Egmont 5 à 1000 Bruxelles (Belgique).

Toutefois, à titre exceptionnel, les candidates et candidats qui se trouveraient dans l'impossibilité de se déplacer sont priés de dûment justifier leur situation par courriel à l'adresse auditions-jurys@frs-fnrs.be dans les plus brefs délais. Les courriels seront examinés au cas par cas par le Bureau du Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS ou la Secrétaire générale du F.R.S.-FNRS.

Les dates des jurys sont disponibles [ici](#).

La date et l'heure précise de l'épreuve orale ainsi que les modalités pratiques seront communiquées après la réunion de présélection du jury, dans le courant du mois d'octobre.

- Les décisions d'attribution seront prises par le Conseil d'administration du FRESH de décembre.

¹ Toutes les heures sont exprimées en heure locale de Bruxelles.

3. ANNEXES

3.1 Pour chaque instrument, des annexes sont à joindre à la candidature. Le détail est accessible en cliquant sur l'instrument concerné :

1 ^{RE} BOURSE	FRESH-B1
2 ^{NDE} BOURSE	FRESH-B2

3.2 Dates limites de réception

DATES LIMITES 2026		DOCUMENTS
1 ^{RE} BOURSE	Mardi 1 ^{er} septembre à 14h	Lettre d'avis promoteur-riche, structurée selon le fichier modèle
	Mercredi 30 septembre	Annexes (voir point 3.1) ²
		Lettres d'avis de : <ul style="list-style-type: none">- 1 personne de référence (autre que la promotrice ou le promoteur) faisant partie du personnel académique d'une institution scientifique, structurées selon le fichier modèle,- 1 personne de référence ayant une activité significative sur le terrain en dehors du monde universitaire, qui seront contactées par le F.R.S.-FNRS après la validation promoteur-riche.
		Classement ² complété par la faculté / les facultés ayant délivré les diplômes de bachelier et de master ou équivalent
	Publications acceptées après la date limite de validation candidat-e ²	
2 ^{NDE} BOURSE	Samedi 31 octobre	Avis complété par le Comité d'accompagnement (Comité de thèse)

4. MODIFICATIONS PAR RAPPORT À L'APPEL 2025

4.1 Évolution des thématiques du jury Défis culturels (DC)

Le Conseil d'administration (CA) du FRESH du 9 avril 2026 a décidé de restructurer les thématiques du jury Défis Culturels en sept thématiques au lieu de huit actuellement, sans affecter le périmètre global du jury, dans un souci de lisibilité. Ces thématiques sont : Anthropologie culturelle / Architecture / Arts, études culturelles (en ce compris Arts du spectacle) ; Approche historique des arts / Histoire, archéologie / Linguistique / Littérature / Philosophie.

4.2 Évolution du fichier modèle « partie scientifique »

La partie scientifique a été scindée en plusieurs fichiers distincts afin de mieux structurer les informations attendues et d'en faciliter le suivi.

² À charger ou à indiquer, le cas échéant, par la candidate ou le candidat sur une page dédiée au suivi de son dossier sur <https://e-space.frs-fnrs.be>, après la date limite de validation prévue pour la candidate ou le candidat.

4.3 Mesures de limitation du nombre de candidatures

Le CA du FRESH de décembre 2025 a pris les décisions suivantes :

- **Dès l'appel 2026**, les candidatures éventuellement retirées après la date butoir de validation de la candidature par les autorités rectorales et avant la réunion de présélection du jury seront désormais comptabilisées.
- Dans le cadre de la procédure d'évaluation ex-ante, les jurys, réunis en session, établissent un classement consolidé des candidates et candidats. Il a été décidé que les candidates et candidats ayant soumis un dossier dans le cadre d'un appel FRESH ne faisant pas partie des 70% les mieux classés par lors de la présélection par le jury ne sont pas autorisés à resoumettre une candidature lors de l'appel FRESH suivant. Cette mesure entre en vigueur **dès l'appel 2026**.

4.4 Critères d'éligibilité relatifs à l'ancienneté pour les chercheuses et chercheurs devenant famille d'accueil de longue durée.

Le CA du F.R.S.-FNRS de décembre 2025 a décidé d'augmenter le délai maximum pour le calcul de l'éligibilité basé sur l'ancienneté du grade académique requis de 12 mois pour les candidates et candidats ayant accueilli simultanément un ou plusieurs enfants en tant que parente ou parent d'accueil désigné comme tel par le tribunal, par un service de placement agréé par la communauté compétente ou par un service communautaire compétent en matière de protection de la jeunesse (services de l'Aide à la Jeunesse, Comité pour l'aide spéciale à la Jeunesse) dans le cadre d'un placement de longue durée.

4.5 Éligibilité des mandataires FED-tWIN³

Le CA du F.R.S.-FNRS du 9 avril 2026 a décidé de rendre les mandataires FED-tWIN éligibles comme promotrice ou promoteur d'une candidate ou d'un candidat à une bourse FRESH⁴.

5. REMARQUES PARTICULIÈRES

5.1 Renouvellement des bourses

Les candidatures à une 2nde bourse sont évaluées par les Comités d'accompagnement (Comités de thèse). Les 2ndes bourses débuteront le 1^{er} janvier 2027.

5.2 Une seule candidature FRIA/FRESH

Les candidates et candidats ne peuvent postuler qu'à un seul instrument ([FRIA](#) ou [FRESH](#)) la même année.

5.3 Date de début des 1^{res} bourses

La 1^{re} bourse FRESH débute le 1^{er} octobre 2026. Une date de début ultérieure peut être acceptée moyennant une demande dûment motivée indiquée dans le formulaire de candidature.

Lorsque le FRESH accepte une date de prise de cours d'une bourse ultérieure au 1^{er} octobre 2026, la bourse est prolongée à concurrence du nombre de mois entre le 1^{er} octobre 2026 et le début effectif de la bourse étant entendu que cette prolongation est limitée à 4 mois (ce qui implique un début effectif de la bourse au plus tard le 31 janvier 2027). Aucune prolongation de bourse ne sera accordée pour une bourse qui débute à partir du 1^{er} février 2027.

³ https://www.belspo.be/belspo/research/FEDtWIN_fr.stm

⁴ À l'exception des instruments Chercheuse qualifiée ou Chercheur qualifié (CQ) et Mandat d'impulsion scientifique (MIS).

6. CONTENU D'UNE PROPOSITION

Les candidates et candidats pourront choisir entre le français et l'anglais pour la rédaction de leur proposition.

Elles ou ils peuvent télécharger [ici](#) tous les documents modèles (en format docx) à compléter dans le cadre de leur dossier de candidature.

Le F.R.S.-FNRS insiste particulièrement sur le **respect scrupuleux des consignes relatives à chaque document modèle** (contenu attendu, nombre de pages...) et rappelle que les jurys sont souverains quant à l'appréciation du dossier.

ATTENTION : aucune modification ou correction à la proposition n'est acceptée après la date et l'heure limites de validation prévues pour la candidate ou le candidat.

Une spécificité du Fonds FRESH est l'**impact sociétal** des programmes de recherches sélectionnés pour financement. Le Fonds FRESH soutient des projets de recherche fondamentale dont les conclusions sont susceptibles d'améliorer dans un court-moyen terme la connaissance ou le fonctionnement d'un secteur de la société au niveau local, régional, national ou international, dans des aspects qui peuvent être notamment culturels, économiques, politiques, sociaux ou socio-psychologiques.

Les candidates et candidats sont invités à identifier, dans leur réflexion scientifique, les bénéficiaires potentiels et/ou les bénéfices sociétaux potentiels résultant de leur projet de recherche.

Les candidates et candidats mentionnent également une **personne de référence ayant une activité significative sur le terrain en dehors du monde universitaire** qui sera contactée par le F.R.S.-FNRS pour rédiger une lettre d'avis sur leur candidature.

Nous attirons l'attention sur l'importance de cette lettre et sur le fait que l'absence de celle-ci pourrait être préjudiciable à la candidature.

Le dossier de candidature comporte les principales rubriques décrites ci-après :

RUBRIQUES	CONTENU
CHERCHEUR·EUSE	Données permettant de vérifier l' éligibilité (diplômes, date d'obtention, institution)
	<u>Parcours académique</u>
	Prix et distinctions honorifiques (max. 5)
	Liste des publications éventuelles (publiées ou acceptées) de la ou du candidat·e, structurée selon le document modèle . <p>➤ <i>Tel que précisé à la section 3.2, les candidat·es peuvent ajouter jusqu'au 30 septembre les publications acceptées après la date limite de validation candidat·e.</i></p>
	Expérience professionnelle , y compris les activités pertinentes pour le projet de recherche
	Titre du mémoire
PROJET DE RECHERCHE	Titre en français et en anglais (max. 200 caractères chacun, espaces inclus) et, Résumé en français et en anglais (max. 2000 caractères chacun, espaces inclus) <p>➤ <i>Pour les propositions financées, ces données sont rendues publiques via le site du F.R.S.-FNRS.</i></p>
	Choix du jury et sélection de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative , complétés par des mots-clés libres éventuels. <p>➤ <i>Si un·e candidat·e sélectionne moins de deux champs descripteurs correspondant au jury sélectionné, elle ou il devra justifier dans le formulaire le choix du jury.</i></p>
	À compléter obligatoirement via le document modèle disponible en français et en anglais.

RUBRIQUES	CONTENU
	<p>Les candidates et candidats peuvent télécharger ici tous les documents modèles (en format docx) à compléter dans le cadre de leur dossier de candidature.</p> <p>➤ Pour tous les candidat·es, description du projet construit en 4 parties assorti d'une bibliographie de référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Objectifs de la recherche 2. État de l'art 3. Projet de recherche 4. Plan de travail <p>➤ Rapport d'activités de la 1^{re} année de thèse pour les candidat·es à une 1^{re} bourse 2^e année uniquement.</p>
	<p>Les candidat·es seront invité·es à identifier, dans leur réflexion scientifique, les bénéficiaires potentiels et/ou les bénéfices sociétaux potentiels résultant de leur projet de recherche.</p>
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	<p>Éléments permettant d'apprécier si l'environnement (les moyens intellectuels et/ou matériels à disposition de la ou du candidat·e) est en adéquation avec la réalisation de ce qui est annoncé dans le projet de recherche.</p> <p>➤ Les éléments peuvent être variables selon la nature du projet et la discipline scientifique.</p>
PERSONNES DE RÉFÉRENCE	<p>Coordonnées (nom, prénom, email) de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 personne de référence (autre que la promotrice ou le promoteur) faisant partie du personnel académique d'une institution scientifique, - 1 personne de référence ayant une activité significative sur le terrain en dehors du monde universitaire. <p>➤ La ou le candidat·e doit prendre contact au préalable avec les personnes de référence qu'elle ou qu'il compte mentionner dans son formulaire afin de s'assurer qu'elles sont disposées à rédiger une lettre d'avis selon les modalités qui leur seront communiquées.</p>

En validant et en soumettant un formulaire de candidature, la candidate ou le candidat renonce à avoir accès au contenu des lettres d'avis confidentielles reçues dans le cadre de sa candidature (promotrice/promoteur ou personnes de référence).

Dans un souci de confidentialité, aucune information sur la réception des lettres d'avis ne sera communiquée à la candidate ou au candidat.

7. PROCÉDURE DE (PRÉ) SÉLECTION, JURYS

7.1 Composition des jurys

Les **candidatures à une 1^{re} bourse** seront évaluées par cinq jurys : l'un dédié aux défis culturels et les quatre autres dédiés aux défis économiques et sociaux.

Ces 5 jurys se répartissent selon les thématiques suivantes :

- **Jury Défis culturels (DC)** : Anthropologie culturelle / Architecture / Arts, études culturelles (en ce compris Arts du spectacle) ; Approche historique des arts / Histoire, archéologie / Linguistique / Littérature / Philosophie
- **Jury Défis économiques et sociaux 1 (DES-1)** : Psychologie / Psychologie sociale / Sciences de l'éducation
- **Jury Défis économiques et sociaux 2 (DES-2)** : Droit et criminologie / Économie / Gestion, Management
- **Jury Défis économiques et sociaux 3 (DES-3)** : Sciences politiques, relations internationales / Géographie humaine et sociale, démographie

- **Jury Défis économiques et sociaux 4 (DES-4)** : Sociologie, communication, études des sciences et technologies / Anthropologie sociale

Le jury DC est composé de 3 membres de la société civile et de 19 à 21 membres, de 11 à 13 effectives/effectifs et 8 suppléantes/suppléants, issus des universités de la Communauté française de Belgique respectant, pour les membres effectives/effectifs, l'équilibre institutionnel :

- 3 UCLouvain, 3 ULB, 3 ULiège
- 1 ou 2⁵ U Mons, 1 ou 2³ UNamur

L'équilibre institutionnel pour les membres suppléantes/suppléants :

- 2 UCLouvain, 2 ULB, 2 ULiège
- 1 U Mons, 1 UNamur

Les jurys DES sont composés respectivement d'une ou d'un membre de la société civile et de 11 à 13 membres issus des universités de la Communauté française de Belgique respectant l'équilibre institutionnel :

- 3 UCLouvain, 3 ULB, 3 ULiège
- 1 ou 2³ U Mons, 1 ou 2³ UNamur

Les (co-)promotrices et (co-)promoteur d'une candidate ou d'un candidat ne sont pas autorisés à siéger, même partiellement, dans le jury qui auditionne leur candidate ou candidat.

La composition des jurys FRESH est disponible [ici](#). Elle est susceptible d'évoluer en fonction de la gestion des conflits d'intérêts potentiels (COI) des membres des jurys, ainsi que d'éventuels désistements ou remplacements pour cause d'indisponibilité.

7.2 Procédure de (pré)sélection

Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS a décidé de mettre en place une procédure de **présélection** sur dossier. Les jurys prendront en considération la qualité scientifique des dossiers sur la base des quatre critères suivants : **le projet de recherche (40%), la valeur de la candidate ou du candidat dans sa spécialité (CV) (40%), l'environnement de recherche (10%) et l'impact sociétal potentiel du projet (10%)**. Un seuil de qualité minimal sera exigé pour chacun des critères, indépendamment de leur poids.

Les **candidates et candidats présélectionnés** seront soumis à une **épreuve orale**. Chaque dossier sera attribué à une rapportrice ou un rapporteur, sur base des 2 à 6 champs descripteurs indiqués dans le dossier de candidature. La candidate ou le candidat sera auditionné par la rapportrice ou le rapporteur, qui mène les débats, ainsi que par les autres membres du jury.

Le jury consacre maximum 30 minutes à chaque candidate ou candidat.

La candidate ou le candidat se voit demander un exposé oral de la durée de son choix mais ne dépassant pas 10 minutes.

Après l'audition en l'absence de la candidate ou du candidat, le jury débat et lui attribue une note.

⁵ Selon l'activité scientifique de l'université dans les domaines du jury concerné.

8. CRITÈRES D'ÉVALUATION - RAPPORT D'ÉVALUATION

Les critères pris en compte dans l'évaluation des candidatures sont les suivants :

CRITÈRES
Qualité du projet de recherche : Faisabilité, originalité, laboratoire d'accueil, plan de travail, impact sociétal potentiel et, dans le cas d'une candidature à une 1 ^{re} bourse 2 ^e année, rapport d'activités
Valeur de la ou du candidat·e dans sa spécialité (CV)
Présentation et réponses aux questions sur le projet
Culture scientifique générale

Le jury évalue, pour les candidates et candidats qui se présentent pour une 1^{re} bourse, si ceux-ci peuvent mener à bien leur doctorat en 4 ans. Selon l'état d'avancement de leur recherche, le jury peut décider de les recommander en 1^{re} bourse 1^{re} année ou 1^{re} bourse 2^e année.

Chaque candidate ou candidat recevra un rapport d'évaluation (en respect de la « Charte européenne du chercheur ») après la réunion du Conseil d'administration du FRESH de décembre.

TOUS LES DOCUMENTS, GUIDES, RÈGLEMENTS ET CHARTE DE LA VIE PRIVÉE SONT DISPONIBLES SUR [HTTPS://WWW.FRS-FNRS.BE/FR/REGLEMENTS-GUIDES](https://www.frs-fnrs.be/fr/reglements-guides) ET SUR [HTTPS://WWW.FRS-FNRS.BE/FR/CHARTE-VIE-PRIVEE](https://www.frs-fnrs.be/fr/charte-vie-privée)

QUESTIONS : bourses-mandats@frs-fnrs.be